

**ANNEXE 1**  
**AUTORISATION PARENTALE – DECHARGE DE RESPONSABILITE**

En acceptant le présent règlement, j'autorise mon enfant (nom de l'enfant) (*nom communiqué lors de l'inscription*), né(e) le (*date communiquée lors de l'inscription*) A participer à la Course LE 10KM DE LA TOUR EIFFEL, le (*date mentionnée sur le site*).

Je déclare que mon enfant est en bonne santé et apte à participer à la course. A ce titre, je déclare avoir complété avec mon enfant le questionnaire joint en annexe 2 des présentes et qu'il ne comporte pas de réponse négative. Dans le cas contraire, je m'engage à fournir à l'Organisateur, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 6 mois.

Par les présentes, je décharge l'Organisateur de toute responsabilité quant aux blessures et/ou dommages matériels et/ou corporels subis ou occasionnés par mon enfant y compris en cas de vol ou dégradation de ses biens, à l'occasion de sa participation à la Course et renonce à toutes poursuites ou revendications de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'Organisateur à cet égard.

Je déclare avoir souscrit toute assurance relative à sa participation à la Course, et notamment une assurance en Responsabilité Civile, le garantissant contre tous accidents et/ou dommages subis par mon enfant ou causés à des tiers de son fait. Lesdites assurances devront comporter une renonciation expresse de recours à l'encontre de l'Organisateur.

J'autorise expressément l'Organisateur ou toutes personnes physiques ou morales qu'ils auront désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire les nom, image, voix et la prestation sportive de mon enfant dans le cadre de la Course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la Course et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.